

## Comfort Leasing

### Couverture d'assurance pour vos objets en leasing



#### L'essentiel en bref

La détérioration des moyens de production constitue un risque quotidien d'exploitation. Il semble donc tout naturel pour une entreprise d'assurer ses équipements. Mais qu'en est-il lorsqu'elle utilise des moyens de production en leasing, dont elle n'est pas propriétaire? Pour les objets de leasing également, c'est vous qui, en tant que preneur de leasing, assumez les risques et conséquences d'éventuels sinistres pendant toute la durée du contrat. Vous avez donc l'obligation d'être assuré.

Si vous optez pour **Comfort Leasing**, vous bénéficiez d'une solution alliant financement par leasing et couverture d'assurance confortable, avec des charges administratives réduites et un avantage de taille: en cas de sinistre, les redevances de leasing sont aussi prises en charge par l'assureur pendant un certain temps.

Un spécialiste se tient à votre disposition pendant toute la durée du leasing et de l'assurance: le courtier en assurances Hesse & Partner AG, à Zurich ([www.hessepartner.ch](http://www.hessepartner.ch)). Le porteur de risque est la compagnie d'assurances proposée par le courtier.

En tant que preneur de leasing, vous avez le choix entre Classic Leasing (financement par leasing sans couverture d'assurance) et **Comfort Leasing**. Si vous optez pour **Comfort Leasing**, une coassurance est demandée en même temps dans le cadre d'un contrat d'assurance souscrit par Credit Suisse. Une fois l'assurance conclue, vous recevez un certificat d'assurance pour votre objet de leasing, comportant les détails de votre couverture.

#### Vos avantages

- Grâce à **Comfort Leasing**, vous profitez d'une solution complète avec une couverture de risque adaptée à l'objet du leasing et incluant la prise en charge des redevances de leasing en cas de sinistre
- Avec **Comfort Leasing**, vos intérêts en matière d'assurance sont représentés par un courtier spécialisé
- Grâce à **Comfort Leasing**, la charge administrative est réduite au minimum, même en cas de sinistre

#### Prestations d'assurance

Le paquet d'assurance de base comprend les couvertures suivantes:

- Assurance transport et montage
- Assurance vol ainsi qu'assurance des dégâts causés par les éléments naturels, l'eau ou le feu
- Assurance bris de machines (tous les risques comme le bris, le court-circuit, la fausse manipulation, la collision, etc.)
- Prise en charge des redevances de leasing pendant l'arrêt (selon la cause des dommages et la durée du leasing), mais pendant au moins quatre mois et jusqu'à dix-huit mois
- Début de la couverture d'assurance dès le transfert des profits et risques
- Franchise de 1% de la somme d'assurance (en général au moins 2000 CHF)

#### Objets de leasing pouvant être assurés

L'offre **Comfort Leasing** de Credit Suisse est valable pour des objets utilisés pour compte propre et situés en Suisse.

#### Couvertures complémentaires

Sur demande, le paquet d'assurance de base peut être élargi de façon personnalisée. Il est p. ex. possible de réduire la franchise et le délai de carence, ou d'étendre les prestations d'assurance en cas de pertes de production.

#### Durée de l'assurance

La couverture d'assurance commence dès le transfert des profits et risques et se termine en même temps que le contrat de leasing. Il est possible de demander au courtier en assurances une reconduction de la couverture à des conditions spéciales.

#### Vos coûts

Vous vous acquittez de la prime d'assurance et de la redevance de leasing mensuelle en un seul paiement.

#### Vos interlocuteurs

Votre conseiller en leasing vous donnera volontiers des informations détaillées.

Plus d'informations sur: [credit-suisse.com/leasing](http://credit-suisse.com/leasing)

Vous trouverez davantage d'informations sur:

[www.hccp.leasver.ch](http://www.hccp.leasver.ch)

## **CREDIT SUISSE (Suisse) SA**

Case postale

CH-8070 Zurich

**[credit-suisse.com/leasing](http://credit-suisse.com/leasing)**

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.  
Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.